

 SYNDICAT DES EAUX DE LA SAINT NICOLAS	Présentation générale Production et consommation Prix de l'eau Qualité de l'eau Budget Travaux Projets
---	--

Bilan de l'année 2025

Mise à jour : MAI 2026

Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas
26bis Grande Rue – 90170 Etueffont
Tél : 03 84 23 04 27
Courriel : syndicateaux.saintnicolas@orange.fr
www.syndicateauxsaintnicolas.fr

Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas en quelques chiffres

7 communes depuis le 1 ^{er} janvier 2018 1 596 abonnés (données 2025) 3 656 habitants (populations légales INSEE - 2023)	
Production annuelle 2025 =	352 520 m³
Production moyenne journalière 2025 = (mini ≈ 721 m ³ /jour ; maxi $\approx 1\,502$ m ³ /jour)	1 015 m³/jour
Disponibilité minimale à l'étiage (ressources propres + achats) $\approx$	2 100 m³/jour
Consommation annuelle 2025 = consommation agricole $\approx 20\,036$ m ³ consommation industrielle & artisanale $\approx 6\,333$ m ³	308 986 m³
Usages internes 2025 =	619 m³ (0,18 % de la production)
Pertes annuelles 2025 =	16.43 %
Efficacité 2025 =	83.57 %
Indice Linéaire de Perte ILP 2025 =	3.97 m³/km.jour
Indice Linéaire de Consommation ILC 2025 =	20.20 m³/km.jour
Consommation globale moyenne par abonné 2025 =	99,79 m³/an
Consommation nette par habitant 2025 =	37,19 m³/an soit 102 l /jour
Tarifs 2025 par m³ d'eau (HT) = 1,63 € pour les 400 premiers m³ (soit 2.66 €/m³ TTC pour une consommation de 120 m³) 1,36 € au-delà de 400 m³	

SOMMAIRE

Présentation générale du Syndicat	4
Production – Consommation – Rendement	9
Analyse détaillée de la consommation	10
Qualité de l'eau	11
Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier	11
Travaux effectués en 2025	12
Projets de travaux pour 2026 et au-delà	13
Gestion - Conseil Syndical	14
Personnel	15

Fiches de qualité de l'eau

Présentation générale du Syndicat

C'est en 1950, que 19 communes du nord-est du Territoire de Belfort, de Rougemont-le-Château à Cunelières, se réunissent pour créer le Syndicat des Eaux de Rougemont-le-Château. Le périmètre de ce syndicat perdurera sans grand changement jusque dans les années 2000 (hormis l'adhésion d'une commune puis, plus tard, le retrait d'une autre).

Le 1^{er} janvier 2014, le périmètre s'étend par l'adhésion de 7 nouvelles communes et épouse dès lors le bassin de la rivière "La Saint-Nicolas". Cette rivière, en effet, prend sa source, au nord, dans le hameau de Saint-Nicolas à Rougemont-le-Château et conflue, au sud, à Autrechêne, avec la rivière "La Madeleine" pour donner naissance à "La Bourbeuse". Dans une telle situation, il était naturel que le Syndicat changeât de nom pour devenir le **Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas**, ce qui fut acté officiellement le 29 avril 2014.

Un changement majeur est intervenu le 1^{er} janvier 2018, 19 communes ont intégré Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas perdure donc sur 7 communes : Felon - Leval - Lachapelle-sous-Rougemont - Petitefontaine - Romagny-sous-Rougemont - Rougemont-le-Château - Saint-Germain-le-Châtelet.

Le nombre total d'habitants des 7 communes concernées est de 3 703 (données INSEE-2021, sans double compte). A la fin de l'année 2023, le nombre d'abonnés au Syndicat était de 1 564.

Un schéma du réseau global, indiquant l'emplacement des conduites principales, des captages, forages et réservoirs, ainsi que les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines, est présenté en Figure 2. Les conduites principales sont essentiellement de diamètre $\Phi=150$ mm. La longueur totale des conduites principales est de l'ordre de 42 km.

Les ressources propres du Syndicat sont assurées par les captages et forages suivants (Figure 2) :

- Captage de St-Nicolas associé à un petit réservoir de 50 m³ et desservant uniquement le hameau de St-Nicolas à Rougemont,
- Captage des Gravières et Forage de la Bavière à Rougemont,
- Forage des Hauts-Champs à Leval,
- 3 puits dits de Leval I, II et III à Leval.

Le forage de Saint-Germain-le-Châtelet, réalisé peu avant 1990, n'est pas raccordé au réseau suite à l'avis négatif de l'hydrogéologue en 2006 (problèmes de périmètre de protection).

Divers réservoirs permettent d'assurer la bonne distribution de l'eau et les réserves incendie (120 m³ minimum) : un réservoir des Gravières à Rougemont (contenance de 300 m³), deux réservoirs aux Hauts-Champs à Rougemont (300 et 500 m³ respectivement), un réservoir à Saint-Germain (300 m³), et un réservoir à Saint-Nicolas (50 m³).

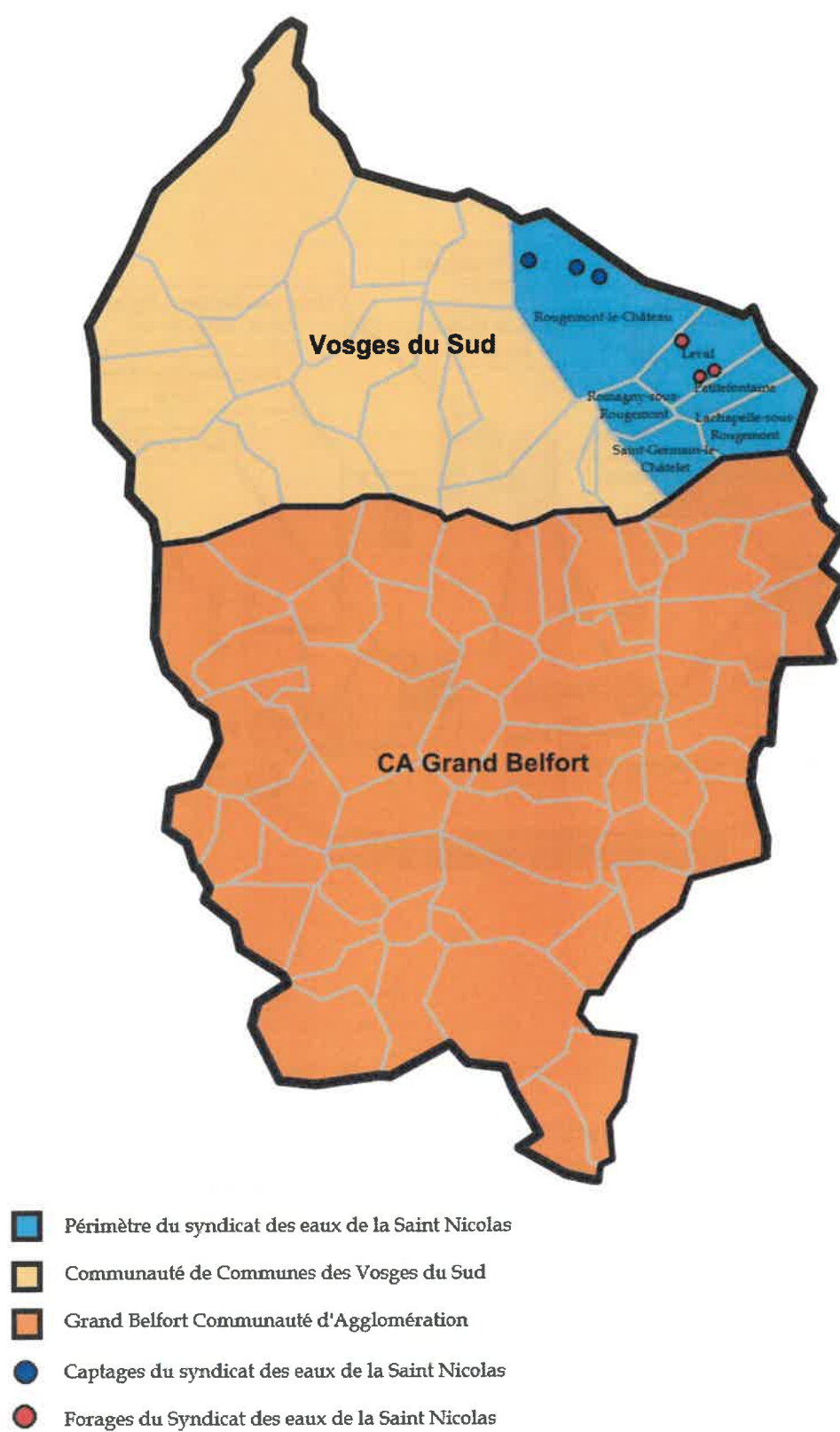
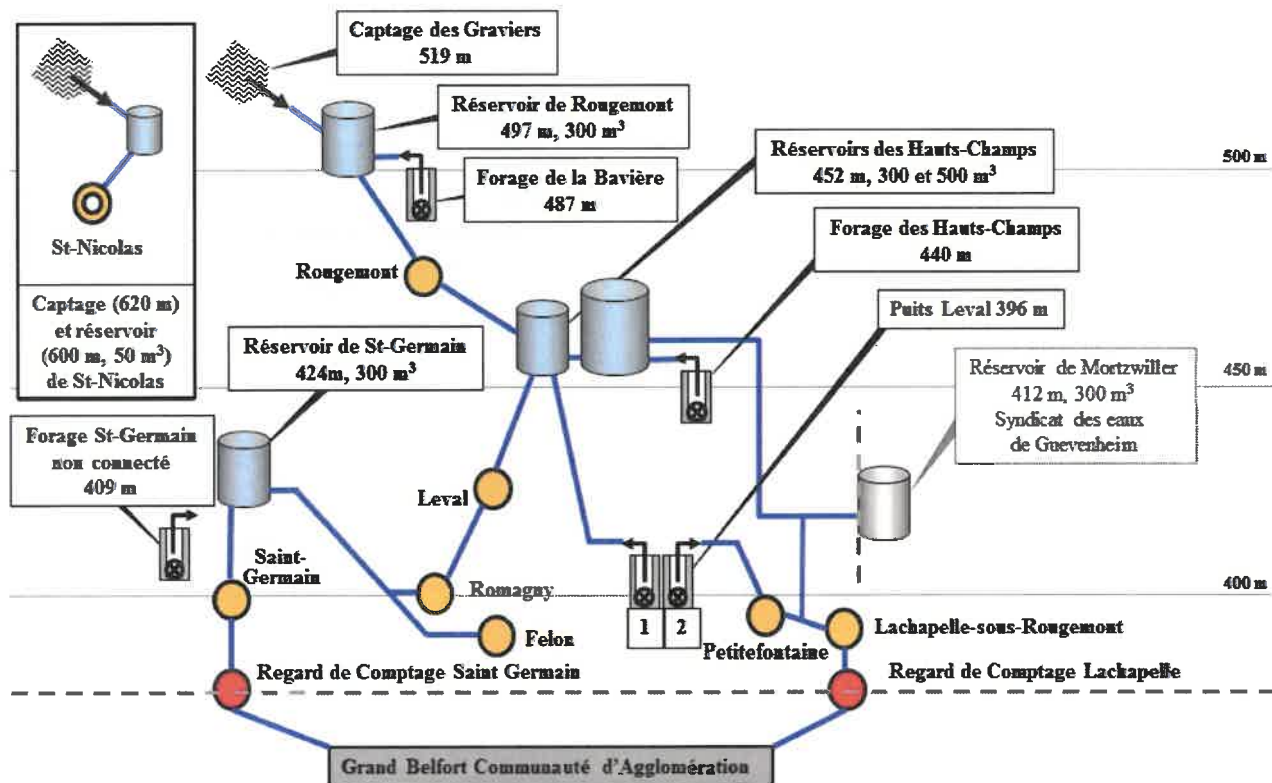


Figure 1 : Périmètre du Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas

Figure 2 : Schéma du réseau principal



Les interconnexions avec les unités de distribution d'eau voisines sont les suivantes :

- Grand Belfort Communauté d'Agglomération : 2 connexions, à Saint-Germain-le-Châtelet et à Lachapelle-sous-Rougemont,
- Syndicat de Guewenheim en Alsace, connexion active au réservoir de Mortzwiller,
- Syndicat de Giromagny, connexion entre Saint-Germain-le-Châtelet et Bourg-sous-Châtelet.

Comme le montrent les Figures 1 et 2, les ressources propres du Syndicat sont situées principalement en amont du périmètre du Syndicat (Figure 2), ce qui permet une distribution d'eau gravitaire sur le réseau. Le puits de Leval II assure la distribution par pompage sur les communes de Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont et sur une partie des communes de Grand Belfort.

Les productions minimales à l'étiage de ces ressources ainsi que les disponibilités des interconnexions sont présentées dans le Tableau 1. Le Syndicat dispose donc aujourd'hui d'une production minimale de 2 136 m³/j environ, suffisante pour assurer le besoin en consommation, qui n'a pas excédé 1 502 m³/j en 2025, même au plus fort de la demande.

Ressources disponibles (m³/jour)	autorisées	à l'étiage
Captage des Gravieres	non limitée	80
Forage de la Bavière	100	100
Forage des Hauts-Champs	600	250
Forage de Leval 1	1 600	430
Forage de Leval 2		350
Captage de Saint-Nicolas	26	26
Connexion Guewenheim	850	850
Connexion Grand Belfort	Illimitées selon capacités	Illimitées selon capacités
Connexion Giromagny	non définie	50
Total	--	2 136

Tableau 1 : Productions autorisées et à l'étiage des ressources propres et des interconnexions.

La ressource la plus sensible à l'étiage est le captage des Gravieres qui a produit en moyenne 636 m³/jour (585 m³/jour en 2024) jusqu'à fin mars, 216 m³/jour (627 m³/jour en 2024) jusqu'à fin juin et 53 m³/jour (180 m³/jour en 2024) jusqu'à fin septembre. C'est pendant cette période que l'étiage a plus particulièrement été marqué. A partir d'octobre jusqu'à fin décembre, la ressource a produit à nouveau 396 m³/jour (395 m³/jour en 2024).

Cette année, l'étiage a été marqué en raison d'une pluviométrie moins importante que l'année 2024. En période d'étiage, le captage des Gravieres est compensé par la production des puits de Leval 1, des Hauts-Champs et de la Bavière, et par l'achat d'eau au Syndicat de Guewenheim.

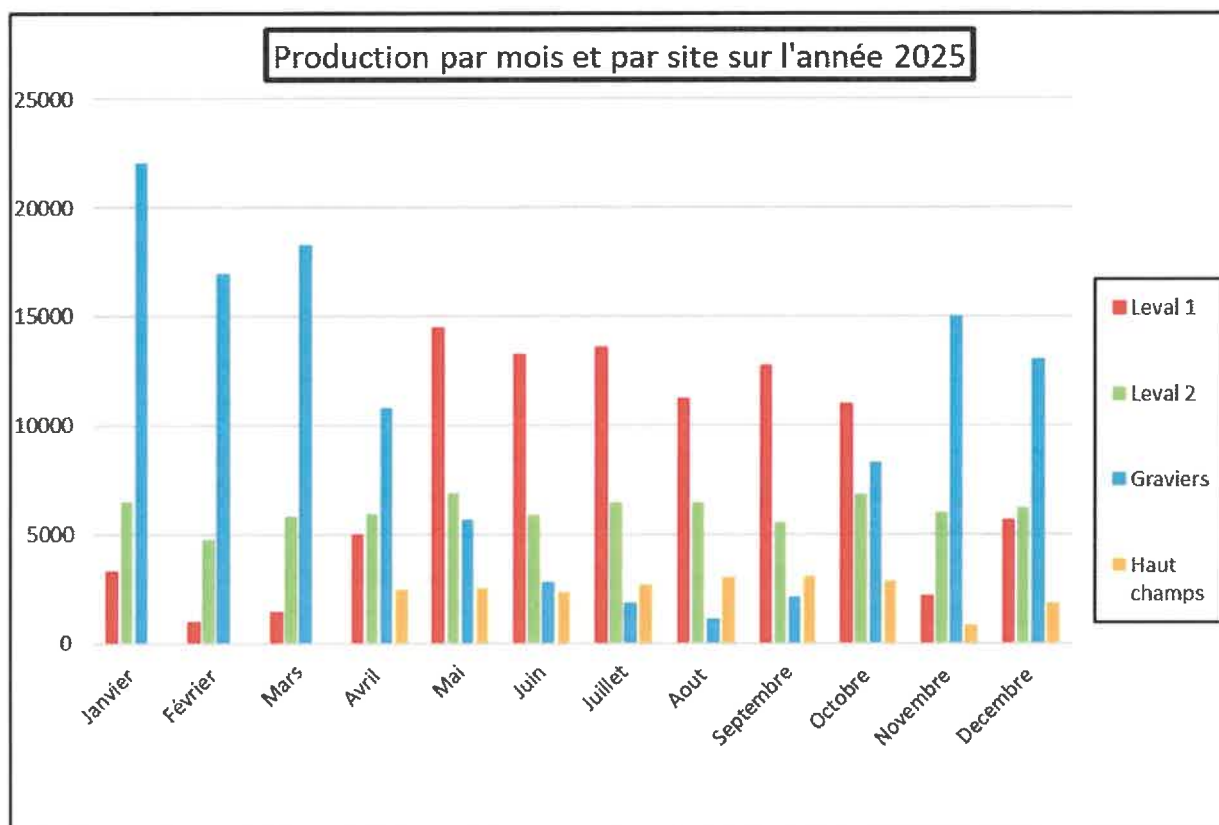
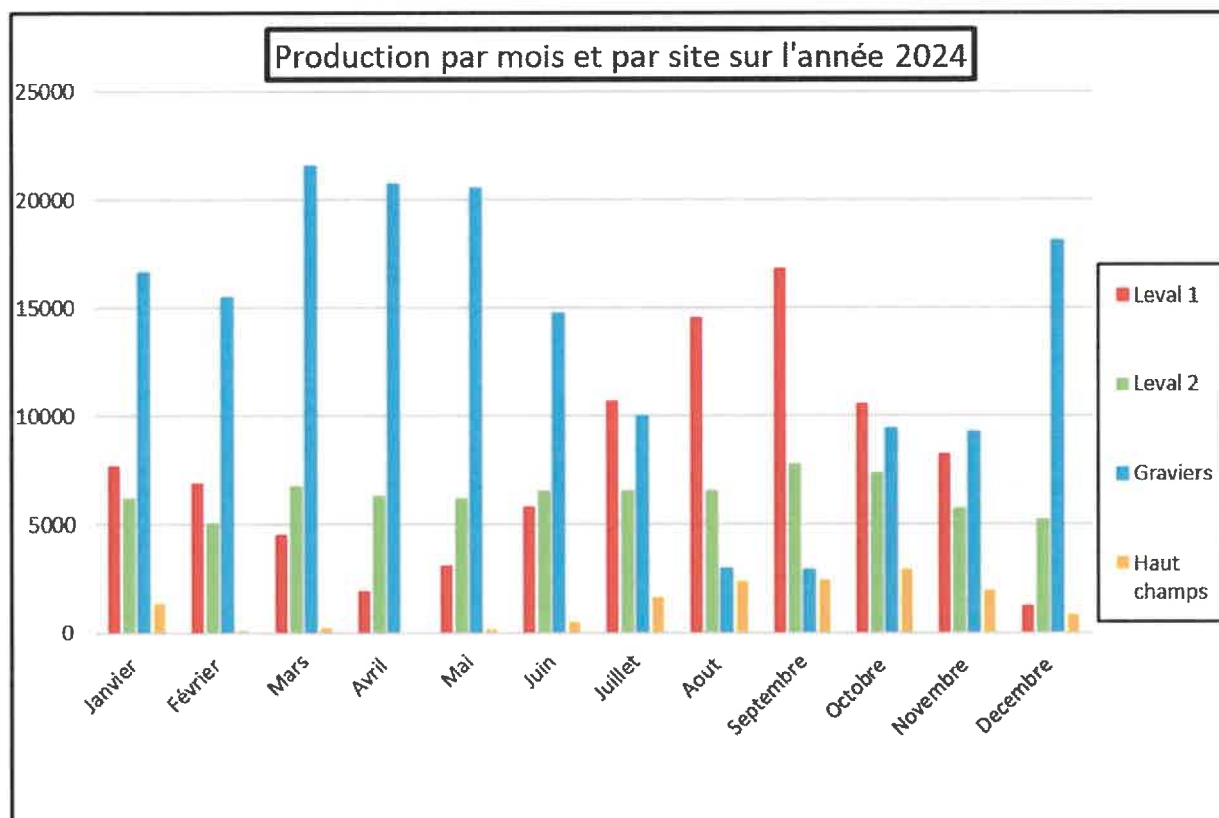
Ces productions, complétées éventuellement en cas de besoin par des achats d'eau à Grand Belfort Communauté d'Agglomération, permettent d'assurer une distribution suffisante sur la totalité du périmètre du Syndicat.

De juin à octobre, le captage des Gravieres a été compensé principalement par la production du puits de Leval 1 qui fournissait pendant cette période 409 m³/j en moyenne. Le forage des Hauts-Champs a produit 21 528 m³ en 2025 contre 14 440 m³ en 2024.

La production de la ressource de Leval 2 a été relativement stable sur l'ensemble de l'année, sans phénomène d'étiage, à savoir entre 61 m³/j et 315 m³/j pour une moyenne annuelle de 195 m³/j.

Ce qui démontre une année relativement stable au niveau de la ressource en eau.

Figure 3 : Comparatif des productions principales d'eau pour 2024/2025



Production – Consommation – Rendement

La production annuelle pour l'année 2025 est de 370 460 m³ (Tableau 2). Ce chiffre tient compte de la production de toutes les ressources propres 95,15 % soit 352 520 m³ et l'achat d'eau auprès du Syndicat des Eaux de Guewenheim (17 940 m³ contre 7 192 m³ en 2024).

La production moyenne journalière est donc de 1015 m³, dans une fourchette allant de 721 m³/jour à 1 502 m³/jour. Les capacités de production, même à l'étiage (Tableau 1), couvrent donc les demandes.

	2025
Nombre d'abonnés	1 596
Productions ressources propres	352 520
Captage des Gravieres	148 923
Forage des Hauts-Champs	21 528
Puits Leval 1	93 993
Puits Leval 2	71 035
Forage de la Bavière	14 258
Captage de Saint-Nicolas	2 783
Achat Gewenheim	17 940
Production totale	370 460
m ³ /jour	1 015
<i>Consommation abonnés</i>	159 263
<i>Vente Grand Belfort</i>	149 723
Consommation totale	308 986
m ³ /jour	847
Pertes totales	61 474
Usages internes	619
% Pertes nettes	16.43 %

Rendement = 83.57 %

Tableau 2 : Productions et consommations - Année 2025

Le Tableau 2 montre que la consommation totale annuelle, correspondant à la quantité d'eau réellement facturée aux abonnés, est de 308 986 m³, dont 149 723 m³ à Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Les pertes nettes (hors usages internes de 619 m³) sont donc de 61 474 m³ en 2025. Le rendement net du Syndicat en 2025 est de **83.57 %**. Un tel résultat est tout à fait remarquable pour un syndicat rural ; il est le fruit d'un contrôle constant et vigilant des flux journaliers.

Pour 42 km de conduites, les pertes correspondent donc à un Indice linéaire de Perte (ILP) moyen de 3,97 m³ par kilomètre de conduite et par jour (m³/km/jour).

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC), quant à lui, est de l'ordre de 20.20 m³/km/jour.

Cet ILC peut être ramené à 10,43 m³/km/jour, en excluant la vente à GBCA qui ne représente qu'un seul abonné avec une consommation annuelle de 149 723 m³.

Analyse détaillée de la consommation

	Consommation totale (m3)	Consommation agricole (m3)	Consommation industrielle (m3)	Consommation domestique (m3)	Nombre d'habitants	Cons. Par habitants (m3/an)
Felon	13 241	5 085	0	8 156	227	35,93
Lachapelle	30 157	8 714	1 778	19 665	551	35,68
Leval	18 057	6 089	2 276	9 692	254	38,16
Petitefontaine	8 498	107	299	8 092	195	41,50
Romagny	8 491	0	299	8 192	221	37,07
Rougemont	55 818	41	1 178	54 599	1 535	35,57
Saint Germain	24 991	0	503	24 488	673	36,39

Consommation totale	159 253
---------------------	---------

Consommation agricole	20 036
-----------------------	--------

Consommation industrielle	6 333
---------------------------	-------

Consommation domestique	132 884
	3656
	37,19
	102 l

Tableau 3 : Détail par village des consommations domestique, agricole et industrielle pour l'année 2025.

Pour ce qui est de la répartition brute de la consommation annuelle par village (Tableau 3), il apparaît a priori une grande diversité, reliée bien entendu au nombre d'habitants de chaque commune, mais aussi à ses activités agricoles et/ou artisanales et industrielles. D'un point de vue global, la consommation agricole est de l'ordre de 12.58 % et la consommation industrielle est de l'ordre de 3.98 % de la consommation totale.

La consommation moyenne annuelle par habitant est de 37.19 m³ (elle fluctue **entre 35,57 m³ et 41,50 m³**). Elle est ainsi en moyenne d'environ 102 litres par habitant et par jour sur l'ensemble du Syndicat, bien plus faible que la moyenne nationale (150 l/jour/habitant).

Qualité de l'eau

Les fiches de qualité de l'eau, éditées par l'Agence Régionale de Santé pour 2025, sont regroupées en annexes à la fin de ce rapport. Elles concernent les trois unités de distribution du Syndicat : Saint-Nicolas, Rougemont-le-Château et Leval 2.

L'eau est douce voir moyennement dure puisque sa dureté varie de 5°f à 16.3°f en moyenne selon les unités de distribution. Le fait que certaines eaux soient considérées comme agressives n'induit pas de problème particulier étant donné l'absence totale de canalisations au plomb sur le réseau.

Toutes les analyses effectuées en 2025 étant conformes, l'eau distribuée par le Syndicat est de bonne qualité, autant d'un point de vue physico-chimique que bactériologique.

Prix de l'eau – Tarifs – Bilan financier

Le prix de vente de l'eau était en 2025 de 1,63 € HT le m³ pour les 400 premiers m³ consommés (ce qui représente, compte tenu des diverses taxes, un coût TTC de 2,66 €/m³ pour une consommation type de 120 m³) et de 1,36 € HT au-delà de 400 m³.

Les divers tarifs (pour travaux divers, pose de compteurs, ...) appliqués par le Syndicat pour 2025 ont été votés le 17 décembre 2024.

Désignation	2024	2025
Redevance sur prélèvements €/m ³	0,10	0,10
Redevance entretien des branchements – location des compteurs	41,-	42,-
Heure de fontainiers	37,-	38,50,-
Montant de la prise en charge pour intervention (déplacement et utilisation petit outillage)	33,-	33,-
Montant de la prise en charge pour intervention en urgence week-end ou jours fériés lors de sinistres	70,-	70,-
Fourniture et pose compteur horizontal 15 mm	42,-	42,-
Fourniture et pose compteur toutes positions 15 mm	48,-	48,-
Fourniture et pose compteur horizontal 20 mm	50,-	50,-
Fourniture et pose compteur à tête émettrice 15 mm	73,-	73,-
Fourniture et pose compteur à tête émettrice 20 mm	78,-	78,-
Pompage regard comptage	35,-	35,-
Dépose de branchement – résiliation d'abonnement	145,-	145,-

Tableau 4 : Évolution des divers tarifs en € entre 2024 et 2025

Le compte administratif de l'exercice 2025 (Tableau 5), voté le 9 mars 2026 par le Conseil Syndical, présente un excédent de 72 661.41 € en exploitation et un déficit de 376 472.45 € en investissement, ce qui compte tenu des résultats de l'année 2024 conduit à un résultat global excédentaire de 185 847.77 € à la clôture de l'exercice 2025.

	Investissement	Exploitation	Total des sections
Recettes	151 297.97 €	657 864.32 €	809 162.29 €
Dépenses	91 761.17 €	616 108.23 €	707 869.40 €
Résultat brut de l'exercice 2025	59 536.80 €	41 756.09 €	101 292.89 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-51 175.57 €	170 195.26 €	119 019.69 €
<i>Part affectée à l'investissement</i>		/	
Résultat à la clôture de l'exercice 2025	8 361.23 €	211 951.35 €	220 312.58 €

Tableau 5 : Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Il convient cependant de préciser que des restes à réaliser d'un montant de 11 093.21 € en dépenses d'investissement sont à prendre en compte, ce qui réduit le résultat final cumulé à - 2 731.98 €.

Les recettes de ventes d'eau en 2025 (pour 308 986 m³ facturés, (cf Tableau 2) se sont élevées à 554 042.81 € ce qui correspond à un prix de vente moyen HT du m³ d'eau de 1.793 €/m³.

Les coûts de production (hors amortissements) se sont élevés à 514 148.38 € soit à un prix de revient moyen HT de 1.663 €/m³.

Le Syndicat a deux emprunts, qui représentent au total une annuité de 56 966.16 €.

Travaux effectués en 2025

Comme chaque année, de nombreux travaux ont été effectués sur le réseau. Ils concernent différentes catégories d'opérations :

- des travaux ont été réalisés dans les réservoirs : la peinture intérieure et l'étanchéité du réservoir des Hauts-Champs ; le bardage et l'étanchéité de la station de Leval II. Les branchements électriques des 2 stations de Leval ont été repris et la démolition du transformateur a été réalisée par ENEDIS. En 2026, le transformateur sera démonté.
- la réalisation de branchements = 3 branchements ont été réalisés en 2025 à la charge des particuliers ou des organismes ou collectivités (travaux pour tiers). Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- les interventions sur les fuites = 12 interventions en 2025. Leur répartition par commune est donnée dans le Tableau 6.
- les reprises de branchements = 8 branchements ont été repris en intégralité. Leur répartition est donnée dans le Tableau 6.

L'ensemble des opérations est présenté dans le Tableau 7 qui précise les longueurs de canalisations concernées, ainsi que le coût global de chaque catégorie de travaux (tant en investissement qu'en exploitation).

Communes	Branchements	Fuites	Reprise branchement
Felon	0	3	0
Lachapelle	2	2	0
Leval	0	1	0
Petitefontaine	0	0	0
Romagny	0	1	0
Rougemont	0	3	5
Saint-Germain	1	2	3
Totaux	3	12	8

Tableau 6 : Nombre de branchements et d'interventions sur fuites réalisés en 2025 par commune.

Opérations	Nombres	Longueur totale de canalisations tout diamètre (m)	Montant total (€ HT)
Branchements (travaux tiers)	3	18	4 660,55
Fuites	12	X	22 634,07
Reprise branchement	8	77	22 024,39
Renouvellement- extension	2	78,5	11 573,64
Autres et divers (enrobés)	8	X	11 224,65
Totaux		173,5	72 117,30

Tableau 7 : Récapitulatif des interventions effectuées en 2025 et leur coût (le coût des travaux de la première ligne est pris en charge par les tiers et apparaît à la fois en dépenses et en recettes d'exploitation dans le budget)

Projets de travaux pour 2026 et au-delà

Malgré une efficacité élevée, le réseau est ancien. Il est donc nécessaire de le renouveler, voire de le renforcer, dans sa plus grande partie pour éviter à terme une situation de grande fragilité et l'effondrement de son rendement. Un nouveau plan pluriannuel a été acté par le conseil syndical lors de la réunion du mois de mars 2026 et pour les 6 prochaines années. Dès la fin de l'année, une étude sera lancée, afin de procéder au renouvellement de la conduite Dn 150 de la rue d'Etueffont à Rougemont-le-Château.

La dernière tranche concernant le renouvellement de la conduite entre Saint-Germain-le-Châtelet et Romagny-sous-Rougemont sera réalisée. Il s'agit de la conduite principale Dn 150 de la commune de Romagny-sous-Rougemont depuis le numéro 9 de la rue des Vosges jusqu'au numéro 40 et d'une antenne Dn 60 rue des Perdrix.

Une interconnexion entre la commune de Saint-Germain-le-Châtelet et la commune de Bourg-sous-Châtelet existe depuis de nombreuses années, mais cette canalisation est très ancienne et ne permet pas l'échange d'eau entre les 2 structures. Cette conduite sera renouvelée en 2026, cela permettra donc un échange constant et de qualité en cas de sécheresse ou de rupture de canalisation et sécurisera les 2 syndicats, mais également la distribution de l'eau sur une partie des communes de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Le programme de mise en place de compteurs à tête émettrice se terminera en 2026 sur la commune de Rougemont-le-château.

Gestion – Conseil Syndical

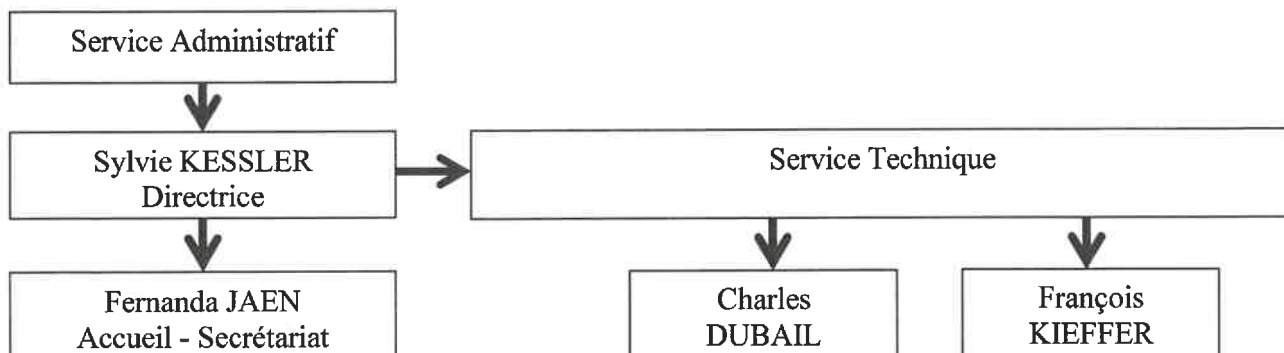
Le Conseil Syndical est constitué de 2 délégués par commune soit 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Il est actuellement présidé par Monsieur Christophe GEORGES (Romagny-sous-Rougemont), aidé d'un vice-président, Monsieur Bruno CRAVE (Lachapelle-sous-Rougemont).

Le Conseil Syndical s'est réuni quatre fois en 2025 : les 31 mars, 24 juin, 14 octobre et 16 décembre. Les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Compte administratif 2024
- Compte de gestion 2024
- Affectation du résultat 2024
- Budget Primitif 2025
- Admissions en non-valeur
- Convention de mise à disposition du personnel
- Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2025
- Rapport annuel sur le service Année 2024
- Renouvellement de la conduite située entre Bourg-sous-Châtelet et Saint-Germain-le-Châtelet - Convention d'achat et de vente d'eau entre le SDEG et le SESN
- Transfert de la compétence informatique intégrale à Territoire d'Energie 90
- Mandatement de Territoire d'Energie 90 pour l'achat groupé de certificats électroniques
- Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Territoire de Belfort pour la négociation d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents
- Prix de l'eau - Année 2026
- Divers tarifs – Année 2026
- Décision Modificative N°2 sur Budget Primitif 2025
- Ouverture de crédits – Dispositions applicables avant le vote du Budget Primitif 2026
- Demande de subvention DETR – Conduite de Saint-Germain-le-Châtelet/Romagny – Dernière tranche
- Convention d'occupation de deux bureaux sis 26 Bis Grande Rue à Etueffont – Bâtiment de la Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Mise à disposition du service "Archives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Adhésion à la prestation de secrétaire de mairie itinérante du Centre de Gestion 90
- Adhésion au service SIG de Territoire d'Energie 90
- Adhésion au contrat groupe pour l'assurance des frais de personnels conclu par le centre de gestion de la fonction publique territoriale

Personnel

Le personnel du Syndicat pour l'année 2025 :





ZONE DE DISTRIBUTION : ROUGEMONT LE CHATEAU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact.
Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

L'eau provient de plusieurs captages situés à Rougemont, Leval et Angeot. Les périmètres de protection sont réalisés.

Elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 2735 personnes sur 5 communes (FELON, LEVAL, ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT, ROUGEMONT-LE-CHATEAU, SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DE LA SAINT NICOLAS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le « SYNDICAT DE LA SAINT NICOLAS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **2,47 mg/L**
Valeur maxi : **4,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur maxi : **4,1 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **5,33 °f**
Valeur maxi : **13,4 °f**

RADON

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12,1 Bq/L**
Valeur maxi : **12,3 Bq/L**

Quelques conseils

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/06/2026

UDI 090000033

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LEVAL 2

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

L'eau provient du captage de Leval. Les périmètres de protection sont réalisés.

Elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 746 personnes sur 2 communes (LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT, PETITEFONTAINE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DE LA SAINT NICOLAS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DE LA SAINT NICOLAS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **9,27 mg/L**
Valeur maxi : **10,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **67 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0,12 microgramme/L**
(métaaldéhyde)
Substance(s) non conforme(s) : **métaaldéhyde**

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur maxi : **0,5 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **16,3 °f**
Valeur maxi : **18,5 °f**

RADON

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **13,6 Bq/L**
Valeur maxi : **13,6 Bq/L**

Quelques conseils

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/06/2026

UDI 09000034

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST NICOLAS

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

L'eau provient du captage de Saint Nicolas. Les périmètres de protection sont réalisés.

Elle est reminéralisée et désinfectée aux ultraviolets avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 101 personnes sur 1 commune (ROUGEMONT-LE-CHATEAU). Le responsable des installations est : « SYNDICAT DE LA SAINT NICOLAS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT DE LA SAINT NICOLAS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 5,5 mg/L

Valeur maxi : 5,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 344

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2022

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur maxi : 0,95 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 5 °f

Valeur maxi : 5 °f

RADON

Pas de données disponibles

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Quelques conseils

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/06/2026

UDI 090000035

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.